

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 369)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 381

présenté par
M. Pietraszewski

à l'amendement n° 11 de M. Cherpion

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« 3° *bis* Après le sixième alinéa du II de l'article L. 2254-2, il est inséré un... (*le reste sans changement*). ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel: le 4° aurait davantage sa place juste après le 3°.